

# MAZAUGUES

La Municipalité vous informe

Laurent GUEIT  
Maire de Mazaugues

et son  
Conseil Municipal  
vous souhaitent une

Bonne et heureuse année

2021



**Chères Mazauguaises, chers Mazauguais,**

Face à une période inédite, je veux pour 2021 vous adresser au nom de tout le Conseil Municipal, **les vœux les plus sincères. Unis et solidaires**, nous saurons faire face aux défis, nous nous rassemblerons sur l'essentiel et je l'espère nous nous retrouverons pour des **moments de convivialité**. Ensemble, dans un même esprit d'entraide, de respect et de solidarité, nous **surmonterons ces épreuves**, nous construirons un avenir meilleur pour notre village et le plaisir partagé d'être Mazauguaises et Mazauguais.

Dans cette tempête et dans ce brouillard d'incertitude, le Maire et son Conseil Municipal, sont plus que jamais un soutien de tous les instants **pour Mazaugues et ses habitants**.

Nous prôtons une **démocratie plus directe, plus transparente, avec plus de proximité, d'écoute, de bienveillance, d'ouverture à l'autre**.

Depuis la création de notre collectif citoyen, nous formons une équipe soudée au sein de laquelle les problèmes sont débattus et résolus collectivement.

Dès que le besoin s'en fera sentir, je m'adresserai directement à vous, avec franchise et transparence, pour évoquer les politiques menées.





**Face aux fausses informations** qui circulent, nous souhaitons rétablir la vérité quant à la politique communale menée notamment en ce qui concerne la défense de l'environnement.

Avec mon équipe **nous héritons d'un état de fait, judiciaire, politique et financier** bien évidemment **indépendant de notre volonté**.

Nous devons malheureusement faire avec, trouver des solutions, rétablir de la stabilité, de la cohérence et **appliquer des décisions de justice dont nous ne sommes pas responsables**. Ne pas le faire reviendrait à méconnaître l'autorité judiciaire. Les conséquences seraient supportées, pécuniairement par la commune.

Contester une décision de justice, notamment lorsqu'elle émane d'une juridiction administrative, n'empêche pas **l'obligation qui nous est faite d'exécuter cette décision**.



La société Provence Granulats a obtenu l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de calcaire dolomitique ainsi qu'une installation de broyage, concassage, criblage et lavage de minéraux malgré les différents recours de la mairie de Mazaugues, **appel, refus du pourvoi en cassation du conseil d'état et saisine à la cour européenne classée sans suite**.

**La décision du conseil d'état a donné un caractère définitif à l'autorisation d'exploiter une carrière depuis le 18 juin 2012.**

Parallèlement à son autorisation d'exploiter une carrière de granulat, la société Provence Granulats a déposé un permis de construire au titre du droit d'urbanisme.



**La justice a donc condamné la mairie de Mazaugues à délivrer le permis de construire** que la société Provence Granulats avait sollicité dans sa demande déposée le 6 décembre 2012.

**L'obligation de faire, celle d'enjoindre la commune à délivrer est rare**. Elle suppose que **l'ensemble des motifs de fond ait été censuré** par le juge administratif, et que la commune lors de l'instance **n'a pas fait valoir en défense une substitution de motifs liée notamment à un changement de circonstances**.

**Cette injonction de délivrer ce droit d'urbanisme fait exception**, notamment quand **aucun motif énoncé ne justifie un refus et que le juge estime que des manœuvres dilatoires sont de nature à faire obstacle aux droits acquis du pétitionnaire**.



Lors d'une convocation en sous-préfecture de Brignoles le 27 novembre 2020, **M. Olivier BITZ, sous-préfet, nous a fait un rappel à la loi** sur l'obligation de délivrer le permis de construire à la société Provence Granulats conformément à la décision de Justice du 2 Octobre 2020. Il nous a mis en garde contre **les agissements fautifs de la commune** et une condamnation de celle-ci avec une **mise sous tutelle** au regard des dommages subis. Effectivement, **une requête en responsabilité** a été déposée par la société Provence Granulats contre la mairie de Mazaugues avec une demande indemnitaire de préjudice de 1 458 911,40€ qui reste à parfaire.

Cette **procédure est pendante** devant le Tribunal Administratif de Toulon.

**L'appel n'étant pas suspensif**, nous sommes dans l'obligation de délivrer le permis de construire, afin de **préserver l'indépendance, l'autonomie et la liberté de notre village**. Nous devons **être responsable** et éviter cette condamnation qui serait un véritable naufrage pour notre village.

Pour que chacun puisse se faire son idée, dans la plus grande clarté, **l'historique complet et les décisions de justice sont consultables** en Mairie à toute personne qui en fera la demande à l'instar du Comité Anti-Carrière de Mazaugues.

(Demande sur simple présentation en mairie ou par mail [accueil@mairie-mazaugues.org](mailto:accueil@mairie-mazaugues.org))

Face à la désinformation qui circule sur les réseaux, **je réitère la volonté qui est la mienne et celle du conseil municipal de :**

- Continuer le combat, et défendre le patrimoine environnemental, agricole et écologique du territoire communal. **Pour autant, cette défense ne doit pas nuire aux intérêts du village, ni s'inscrire dans l'illégalité.**
- D'être le **garant de l'ordre public** sur le territoire communal, d'avoir donc **un devoir d'exemplarité** notamment pour **garantir l'effectivité du droit.**

Avec transparence et sérieux, nous défendrons l'intérêt du village. Nous rétablirons l'esprit de notre village, apaisé, rural mais aussi riche d'un patrimoine que nous devons préserver et développer.

**Avec transparence et sérieux**, dans l'intérêt des Mazauguais, nous rétablirons des finances saines.

Enfin, je vous invite individuellement, à vous méfier des fausses informations, des « **Fake news** » concernant la commune et circulant sur les réseaux.

**Je dis STOP !**

Elles nuisent à l'intérêt du village et leurs auteurs s'exposent à des poursuites pénales.

**Nous voulons redonner toute sa place à notre si beau village, pour cela, je compte aussi sur chacun d'entre vous.**

**Vous pouvez compter sur la Municipalité pour être à vos côtés et défendre avec transparence, conviction et sérieux un patrimoine commun.**

**En confiance,**

**Laurent GUEIT,**

Maire de Mazaugues

et son **Conseil Municipal.**

